



CHARTRE DEONTOLOGIQUE POUR AGENTS ET CONTRIBUTEURS DE CONGO CHECK

Considérant le cahier des charges du media Congo Check, les codes et principes de l'International Factchecking Network (IFCN), les textes internationaux et nationaux ayant lien au métier de journaliste et à la circulation de l'information tel que le code d'éthique et déontologie du journaliste congolais recensant les droits et les devoirs du journaliste congolais, la charte de responsabilité du journaliste en période de crise, la charte mondiale d'éthique des journalistes, la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la déclaration française des droits de l'homme et du citoyen, cette note de service est rédigée en vue de servir de guide à tous les journalistes collaborant avec le média Congo Check, dont la première mission reste la vérification des faits au service de l'intérêt général. Elle servira de ligne de conduite pour protéger les personnes collaborant avec Congo Check de délits et autres déraillements à l'égard du métier. Son application stricte est de rigueur particulièrement pendant la période de crise sécuritaire, qui voit les États durcir les mesures légales ou museler les libertés fondamentales au nom d'une répression des causes profondes de la crise.

Dès sa publication, une copie de la présente charte est remise à chaque journaliste faisant partie de la rédaction centrale ou travaillant comme correspondant pour prise de connaissance, adhésion et engagement à s'y conformer. Non contraignante, la signature de la charte peut être rejetée par des collaborateurs, qui se trouvent dans l'incapacité d'épouser son contenu, ce qui de facto, les écarte d'une appartenance tierce à Congo Check.

Cette charte a pour but de rappeler quelques principes de base essentiels à la collaboration dans le cadre du factchecking avec Congo Check. Il s'agit par exemple entre autres de la vérification, l'indépendance, la véracité, l'honnêteté, la transparence, la diversité, l'engagement face au public et le dévouement à l'intérêt public... piliers



majeurs dans la restauration de la confiance entre les médias et le public à cette ère du désordre informationnel.

1. **Choix et intérêt des sujets**

Le choix des sujets à traiter au sein de la rédaction de Congo Check est fait sur base du cahier des charges de Congo Check qui se résume en "au rétablissement des faits et de la lutte contre les fausses nouvelles". Tous les sujets à vérifier doivent avoir un lien avec les trois pays couverts par Congo Check à savoir la RDC, la RCA, et le Congo Brazzaville. Ils doivent se conformer aux critères de la pertinence, de la viralité mais aussi à la sauvegarde de la dignité humaine. Il est lieu de signifier que le contexte local joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la pertinence d'un sujet. À titre d'exemple, un sujet en langue locale "taquinerie entre deux membres d'ethnies proches ou parfois en tension" peut paraître banal au niveau national, alors que sa considération au premier degré peut déclencher des heurts voire des morts dans les communautés locales. À ces considérations seront rajoutées les mesures de la perception, des imaginaires et de représentations qui surgissent à la suite de la diffusion d'une information erronée au sein d'une société de la zone d'actions de Congo Check. Afin de rendre plus rigoureuse sa méthode de sélection des sujets, le journaliste de Congo Check s'engage à tenter de comprendre la motivation de l'auteur de la fausse nouvelle, en le contactant pour circonscrire les enjeux, l'historique et les potentiels risques liés à la propagation de cette fausse information au sein de l'opinion publique.

2. **Responsabilité à l'égard du public**

Se basant sur l'article 19 de la déclaration universelle des droits de l'homme, le factchecker de Congo Check se considère redevable face au public. Ce rapport face au public doit primer sur tout autre rapport interne ou externe, mettant ainsi le contrat social au cœur des activités mais aussi du travail du collaborateur de Congo Check, dans son statut professionnel.

3. **L'intérêt public**



L'intérêt public servira de critère principal pour tout choix des sujets, ensuite dans leur traitement et publication. Tout sujet n'ayant aucun avantage pour le public est accessoire. Il prendra en compte les critères tels que la viralité d'une déclaration, la dangerosité d'une déclaration, la proximité du contenu à vérifier, l'intérêt du public pour le sujet à vérifier... Notion vague et surtout difficile à cerner selon les écoles, l'intérêt du public ici vise l'attente de la société de la part de Congo Check. Il est perceptible dans les commentaires, les appels à vérification via tous les canaux de communication et se résume en feedback que reçoit les équipes de Congo Check de la part de l'audience et des communautés ciblées par les campagnes d'information, de sensibilisation à la lutte contre la désinformation que mène Congo Check Academy, le centre de développement médiatique de Congo Check dans le cadre son initiative à démocratiser la lutte contre la désinformation, notamment via l'éducation aux médias et à l'information.

4. **L'indépendance**

Dans l'exercice de ses fonctions à Congo Check, le factchecker s'assurera de garder son indépendance face aux influences extérieures. Le factchecker ne recevra pas d'avantage financier d'un tiers (coupage en jargon local) ou ne se fera pas soudoyer pour diffuser quel contenu que ce soit. Il évite tout engagement pour un camp politique quelconque. Tout engagement pareil pouvant entamer son indépendance, mènera automatiquement à la fin de sa collaboration avec Congo Check. Soucieux de pérenniser l'indépendance de l'ensemble de son personnel, une revue de positionnement de ses membres face à des situations de crise particulière sera régulièrement conduite par Congo Check ou par des équipes tierces mandatées par le conseil d'administration. S'il s'avère que le traitement d'un sujet a été orienté par un positionnement en faveur d'un camp politique, l'auteur de ce travail sera exclu définitivement de Congo Check et le contenu publié dans le cadre de ce positionnement devra être signalé, retiré puis archivé sur les serveurs de Congo Check en guise de référence à ce genre de dérapages.

5. **La transparence**

Inévitablement, le factchecker citera ses sources d'information avec noms complets ou fonctions pour permettre au public de l'identifier facilement. Le factchecker



évitera au maximum les sources anonymes et il revient seul au conseil de rédaction de décider du niveau d'attribution de l'anonymat aux sources après évaluation de la sensibilité de l'information partagée et des risques pour la source à être identifiée lors de la publication. Congo Check s'engage et recommande à ses collaborateurs, la protection stricte des sources, impliquant la non livraison de ces dernières aux tierces personnes/entités peu importe leur mission ou motivation selon les prescriptions légales en lien avec le journalisme.

6. La liberté

Se basant toujours sur la déclaration universelle des droits de l'homme, le factchecker de Congo Check veillera à ce que sa liberté, celle de ses sources et du public en général anime ses activités de factchecking. Il évitera de se sentir muselé ou censuré pour le traitement d'une catégorie d'informations, surtout si celles-ci sont d'une importance capitale pour le public.

7. La fidélité aux sources

Le factchecker de Congo Check traitera fidèlement les données récoltées de ses sources. Il évitera de modifier ou d'altérer les propos de ses sources. Il évitera d'un côté, d'exagérer les faits ou d'un autre coté, de les minimiser.

8. Approche pédagogique

Étant donné l'importance que Congo Check accorde à l'éducation aux médias et à l'information, les articles de vérification devront comporter un caractère pédagogique. Le factchecker expliquera la procédure adoptée pour chacun de ses articles afin qu'au même moment des lecteurs bénéficient potentiellement de leçons sur les démarches à suivre le cas échéant. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de mettre les outils de vérification des faits à la portée de tout le monde. C'est ainsi que le factchecker citera tous les logiciels auxquels il a recouru dans son travail, les méthodes traditionnelles voire technologiques appliquées à sa recherche et surtout les moyens de communication par lesquelles il a atteint ses sources afin que quiconque souhaite vérifier à sa manière les données publiées puisse y parvenir sans difficulté.



9. La vérification ou le factchecking interne

À côté du travail de vérification mené par chacun des factcheckers individuellement, les articles sont soumis à une vérification interne par tous les membres de la rédaction. Cela préalablement à sa publication. Pour tous les factchecks, le principe d'exactitude doit primer sur le besoin de scoop ou de publier en premier.

10. L'attitude sur les réseaux sociaux

Tout agent ou factchecker de Congo Check prend soin de ne pas publier ou partager dans le cadre de son travail ou en dehors du travail, des contenus pouvant nuire à l'image du média (Congo Check) et à la sienne même sur les réseaux sociaux. Il veille à ce que tout ce qu'il partage en ligne soit vérifié. Il évite de refléter à travers ses publications, un quelconque engagement pour un camp politique, religieux ou ethnique que ce soit.

Ainsi fait à Goma, le 02 Septembre 2024

La coordination IFC Congo Check

BUSHE MUPFUNI Sammy
Directeur Général



MAHAMBA WA BIONDI Fiston
Editeur

Pour prise de connaissance et adhésion :

Nom & Post-noms de la (du) signataire

.....
.....

Lieu, Date & Signature
